



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20200609-DEC-AG-20-016-
AU
Date de télétransmission : 12/06/2020
Date de réception préfecture : 12/06/2020

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Décision du 9 juin 2020

DECISION DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
PRISE EN VERTU DE L'ORDONNANCE N°2020-391
DU 1^{ER} AVRIL 2020

OBJET : Acquisition d'un véhicule léger utilitaire "Renault Kangoo" électrique

Le Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment son article 1- alinéa 2 ;

Considérant que pour assurer la continuité de ses missions, la direction des grands travaux a besoin d'un véhicule utilitaire selon le devis ci-annexé ;

Vu l'avis favorable de Guy Armanet, vice-Président délégué aux finances ;

DECIDE

-De l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique de marque « Renault Kangoo », pour un montant total de 28 510,22 € TTC, avec un bonus écologique récupérable de 3 000 € à l'UGAP (RCS n°B776056467) sis 13182 Aix en Provence ;

-De signer le devis correspondant et tous documents permettant cette acquisition ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

Cette décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification